

pes de financiers luttent entre eux pour acquérir la maîtrise de l'entreprise de Beauharnois; et dans cette lutte, à mon sens, les intérêts du peuple canadien et les intérêts des porteurs des obligations de la compagnie, ne sont pas bien sauvegardés. Puisque nous avons déjà placé 16 millions de dollars dans cette entreprise, et qu'il faut encore 13 millions,—peut-être moins,—pour achever les travaux, en sus de quoi il faudra sans doute protéger les quelque \$6,500,000 avancés par les banques, pourquoi le Gouvernement, dans l'intérêt général du public, et peut-être en définitive dans l'intérêt de la population de la province de Québec, n'acquerrait-il pas tout le projet en prenant possession des titres de tous les actionnaires actuels de la compagnie? Je ne parle pas de se lancer dans l'entreprise de la distribution de la force motrice; mais au moins l'Etat pourrait produire cette force motrice; et alors nous aurions un projet qui subviendrait à ses propres besoins; alors nous aurions la certitude absolue que la population de la province d'Ontario, comme celle de Québec, ne payeraient pas les prix plus qu'exorbitants qu'elles payeront forcément, si ces ressources naturelles sont laissées aux mains d'entrepreneurs particuliers.

Voici à présent la plus socialiste de toutes mes suggestions. Il y a quelque temps mon honorable ami de Bruce-Nord (M. Malcolm), je crois, et moi-même avons eu avec le premier ministre une petite discussion touchant ce que d'aucuns appelleraient sans doute l'inflation. Je ne suis pas de ceux qui tiennent pour l'inflation coûte que coûte; mais j'ai déjà affirmé que je ne redoutais pas une certaine mesure d'inflation réglementée. Il y a quelques semaines, nous avons proposé d'essayer au moins une faible émission de monnaie fédérale, non garantie par une réserve d'or, pour la construction d'édifices et autres travaux publics de ce genre. Il me vient à l'idée que nous pourrions très bien faire cette expérience à propos de l'entreprise de Beauharnois. Personnellement, je ne reculerais pas; mais il faut noter que je me trouve déchargé de la responsabilité que doivent assumer les membres du ministère: pour mener ce projet à bonne fin, je serais disposé à recourir à l'inflation comme l'a fait le Gouvernement l'automne dernier, pour quelque 35 millions de dollars. Il me semble que pareille émission de monnaie fédérale conserverait cette ressource naturelle aux mains du peuple canadien. Alors cette entreprise serait la propriété du public du Canada et ses recettes combleraient un jour tous les frais d'établissement et d'exploitation; en même temps le public canadien conserverait,—voilà mon grand souci,—cette

[L'hon. M. Euler.]

immense ressource naturelle que l'on ne devrait pas laisser tomber entre les mains des capitalistes privés.

L'hon. M. MORAND: L'honorable député projette-il le rachat échelonné de ces billets?

L'hon. M. EULER: Certainement; je crois que c'est là un des mérites de l'idée. Sur les recettes provenant de la création et de la vente de cette énergie, vous pourriez racheter tous ces billets fédéraux dans un temps raisonnable.

M. HACKETT: Avec ou sans intérêt?

L'hon. M. EULER: Sans intérêt.

M. ARMAND-R. LAVERGNE (Montmagny): Je n'avais pas l'intention de parler sur cette question, monsieur l'Orateur, mais je désire, à titre de représentant de la province de Québec, exprimer mon approbation de l'idée que vient d'exprimer l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler). J'ai écouté les arguments de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe), et bien que la question soit discutable, à mon humble avis. . .

L'hon. M. LAPOINTE: Nous ne nous sommes jamais entendus là-dessus.

M. LAVERGNE: Nous nous sommes entendus assez souvent dernièrement, je crois, mais il me semble que c'est une question très discutable de savoir si la source d'énergie de Beauharnois appartient à la province de Québec ou au Dominion, bien qu'il n'existe aucun doute au sujet du canal. L'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) a admis que la question n'est pas encore réglée. Très souvent, un jugement de la Cour suprême du Canada a un bien mauvais sort aux mains du Conseil privé, et tant que nous ne serons pas maîtres de notre propre destinée,—et le jour s'en vient où le roi aura son propre Conseil privé au Canada,—il est possible que les jugements de la Cour suprême du Canada continuent d'être traités rudement devant le Conseil privé impérial.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami de Bow-River (M. Garland) n'approuve pas les appels au Conseil privé.

M. LAVERGNE: Je n'approuve pas non plus les appels au Conseil privé en Angleterre. Etant monarchiste, comme on le sait, je crois dans le droit du sujet d'en appeler à son roi, mais je crois que les appels au roi devraient signifier l'appel au Conseil privé du Canada.

M. POULIOT: Quand le premier ministre est absent.

M. LAVERGNE: Je ne tiens pas à discuter les personnalités sur cette question, car